

## **Procès Verbal du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Balagne**

**Séance du lundi 3 mars 2014**

L'an deux mille quatorze, et le trois du mois de mars, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Attilius CECCALDI**.

**Présents** : M. Attilius CECCALDI, M. Jean-Marie SEITE, M. François MARCHETTI, M. Pierre POLI, M. Joseph-Marie TEALDI, Paul LIONS

**Absents** : Mme Annie FALCUCCI, M. Hyacinthe MATTEI, M. Lionel MORTINI

**Excusés** : M. Pancrace GUGLIELMACCI,

**Secrétaire de séance** : M. Joseph-Marie TEALDI

### **Programme LEADER : Coopération avec le GAL des 2 Massifs**

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le programme Leader de Balagne prévoit une enveloppe budgétaire concernant la coopération interterritoriale.

Nous avons sollicités tous les GAL de Corse pour travailler sur un projet commun et nous avons eu le retour du GAL des 2 Massifs qui comprend 45 communes de la Haute-Corse sur les territoires du Cap Corse et du Nebbio.

La coopération à l'échelle des 2 GAL de Haute-Corse, associant acteurs publics et privés, vise à dégager un projet collectif respectant les intérêts de la collectivité et préservant pour les générations futures le patrimoine architectural et paysager et les savoir-faire liés à la mise en valeur de l'espace et des produits qui y sont liés, tout en proposant une alternative économique nouvelle.

Le programme d'action décrit ci-dessous s'attache à mobiliser des moyens pour préserver le patrimoine matériel et immatériel de la pierre sèche, l'ouvrir aux visiteurs, favoriser la biodiversité, commercialiser les produits dont l'image et la présentation seront liées au terroir, le protéger contre l'oubli et les risques naturels :

- Mise à niveau des professionnels pour passage à l'examen CQP pierre sèche
- Mise en place formation CQP pierre sèche de 4 à 6 mois au CFPPA de Borgo
- Sensibilisation de la population résidente
- Organisation d'un séminaire pour les prescripteurs et conférence pour tous publics

**Quatre phases ont été identifiées pour mener à bien ce projet :**

- Recensement des candidats au Certificat de Qualification Professionnelle "ouvrier professionnel en pierres sèches"
- Formation des candidats

- Organisation des sessions d'examens
- Promotion du savoir-faire et des compétences

Les dépenses prévisionnelles en hors taxes sont les suivantes ;

Evenementiel : 3 075 €

Formations : 20 940 €

Salaires : 49 875,67 €

Coût total du projet : 73 890,67 €

Le plan de financement prévisionnel hors taxes s'établit comme suit :

Montant FEADER : 40 639,87 €

Montant CTC : 33 250,80 €

Autofinancement 0 €

Coût total du projet : 73 890,67 €

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce projet. Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

### **Programme LEADER : Elaboration d'un guide construire en harmonie avec son climat**

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays de Balagne conduit sur son territoire un agenda 21 sur les thèmes de la biodiversité, des déchets, du logement, des transports et de l'énergie.

Antérieurement, une charte paysagère, architecturale, urbanistique et environnementale a été élaborée. Un cahier de recommandations architecturales et paysagères a été récemment publié à l'attention des propriétaires désirant construire, restaurer ou agrandir un logement.

Le Président propose de concevoir, à l'attention du même public, un guide pour "construire en Balagne en harmonie avec le climat".

Cette ouvrage devra permettre aux concepteurs de choisir sur un terrain la meilleure implantation, la meilleure architecture et les matériaux les plus appropriés pour tirer parti d'un site (exposition au soleil, aux vents, ruissellement des eaux, ...) et assurer confort et économies d'énergies.

Un comité de pilotage a été constitué entre le Pays de Balagne, le CAUE de la Haute Corse, l'Espace Info Energie de Balagne et Aghjasole. Ce comité de pilotage a envisagé un partenariat avec la Licence Pro "énergie et génie climatique" de l'IUT de Corse afin d'élaborer conjointement ce guide au contenu adapté aux potentialités et aux spécificités locales.

L'emploi de deux stagiaires du 7 avril au 27 juin 2014 pour l'élaboration de ce document semble une solution pertinente à ce projet.

Le projet sera financé grace au programme LEADER par la réaffectation d'une partie de l'enveloppe du dispositif 321 du guide des aides du GAL Balagne "développement du service d'architecture conseil".

Les dépenses prévisionnelles en hors taxes sont les suivantes ;

Gratification : 2 428,46 €

Promotion et communication : 8 000 €

Coût total du projet : 10 428,46 €

Le plan de financement prévisionnel hors taxes s'établit comme suit :

Montant FEADER : 3 823,39 €

Montant CTC : 3 128,22 €

Autofinancement 3 476,85 €

Coût total du projet : 10 428,46 €

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce projet. Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et autorise le Président à signer les deux conventions de stage.

**Pour extrait conforme.**

**Fait à Cateri, le 3 mars 2014**

**Le Président,  
Monsieur Attilius CECCALDI.**